



2ème conseil d'administration 2016 – Samedi 2 juillet 2016 Moulin du Surgié à Figeac

PROCÈS-VERBAL DE SEANCE

Présents :

Alain Plénacoste, vice-président délégué; Francis Ratié trésorier; Marc Hermet (Figeac-Viazac) ; Pierre Cassagnes (Bregues) ; Will Van Der Knaap (Cabrerets) ; Jean-Claude Voynet (Camboulit) ; Sylvie Chiminello (Corn) ; Michèle Pégourié (Boussac) ; Bernard Bort (Béduer) ; Christian Geneau (Espagnac Ste-Eulalie) ; Francine Herbin (Marcilhac sur Célé); André Malfon (Mairie de Bagnac) ; Michel Glaude, président de l'AAPPMA de Figeac.

Sébastien Casses (La vie quercynoise) ; Michel Cavarroc (La Dépêche du Midi).

Absents excusés :

Colette Roudergues (Bagnac sur Célé) ; Denis Daynac (Boussac) ; Ronald Brus (Marcilhac sur Célé) ; Guy Caussanel (St-Sulpice) ; Francis Plénacoste (Sauliac sur Célé) ; Odette Dardennes (Figeac-Viazac).

Ordre du jour:

1. La vie de l'association et l'organisation du bureau ;
2. Le point financier ;
3. La communication et les outils ;
4. Les manifestations de l'été 2016 ;
5. Les dossiers en cours ;
6. Le site internet <http://www.lecele.fr>;
7. Les divers.

ACCUEIL

Alain plénacoste remercie Marc Hermet de nous recevoir chez lui, au moulin du Surgié lieu très agréable pour ce conseil d'administration particulier puisqu'il s'agit du premier depuis le décès d'Alain Vayssié. Il rappelle l'important travail fait par notre président pour Sauvegarde du Célé et son engagement sans faille pour la protection du Célé. Son décès nous a tous bouleversé et nous incite à continuer notre travail avec encore plus de conviction.

Aujourd'hui, notre équipe se renforce. Nous saluons la venue dans notre conseil d'administration de nouveaux référents:

- Michèle Pégourié qui remplace Denis Daynac à Boussac;
 - Bernard Bort à Béduer, remplace Alain Vayssié;
 - Christian Geneau pour la commune d'Espagnac Ste-Eulalie;
 - Francis Plénacoste à Sauliac sur Célé remplace Didier Chenaal.
-

LA VIE DE L'ASSOCIATION ET L'ORGANISATION DU BUREAU

Notre président Alain Vayssié avait, dès 2013, assuré sa suite par la désignation d'un vice-président délégué : Alain Plénacoste qui assumera l'intérim de la présidence jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en octobre à Espagnac Ste-Eulalie.

Selon son engagement vis à vis d'Alain Vayssié et selon les statuts, l'équipe du bureau continuera sa mission jusqu'à cette échéance.

RAPPORT FINANCIER

Francis Ratié annonce que depuis Le début de l'année 2016, l'acquisition de nouveaux matériels : un appareil de projection ; deux roll up et des flyers a entraînée des dépenses qui s'élèvent à 2200€.

Puis, notre trésorier se met à la disposition des nouveaux référents pour leur fournir les toutes informations et les documents nécessaires à la mise en route de leur mission.

LA COMMUNICATION ET LES OUTILS

Un « stand kit » chez Alain Plénacoste est à la disposition des référents qui animent une manifestation. Il comprend : 2 roll-up, un calicot ; des flyers ; des affichettes ; des affiches et des petites fournitures.

LES MANIFESTATIONS DE L'ETE 2016

Mauris : 28 juin 2016

170 écoliers évoluaient sur les différents stands de la manifestation.

Le stand de Sauvegarde du Célé recevait chaque groupe durant vingt minutes en animant de façon ludique une présentation sur le bassin de la Rance et du Célé. Notre but étant d'intéresser les enfants afin qu'ils soient de bons ambassadeurs pour prochainement implanter notre association à Mauris.

Figeac : 1-3 juillet 2016

300 écoliers étaient présents sur le domaine du Surgié, vendredi 1^{er} juillet 2016. Comme chaque année lors de Célé'té, nous leur avons venté la beauté et la richesse de la rivière. Samedi et dimanche étaient des journées ouvertes au grand public.

Sauliac : 10 juillet 2016.

Cette année encore, nous étions à Sauliac pour « La journée européenne » des rivières.

Ce 10 juillet chacun était invité à plonger dans un fleuve ou une rivière à 15 heures. Le matin nous organisons une randonnée découverte du vieux Sauliac présenté par Jean Héreil, suivie d'une visite du moulin de la Merlie avec Géraldine Grépon et retour à la plage de Sauliac où de nombreuses animations étaient proposées.

La route des métiers et des arts.

Dans chaque village de la vallée du Célé, en collaboration avec l'association « La route du Célé », la commune qui le souhaite organisera cet été, une journée des métiers et des arts qui mettra à l'honneur les artisans, artistes et associations. Les référents qui le souhaitent, représenteront Sauvegarde du Célé.

Marcilhac sur Célé : 20 juillet 2016

Nous participerons à une balade guidée « Le Célé : une rivière et des hommes... » . Alain Plénacoste, Géraldine Grépon et Jean-Paul Cadet sont les intervenants. Organisation : les Amis de l'Abbaye RV à l'OT de Marcilhac à 9h, 5€.

LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Ce dossier suivi depuis 2015 par Sauvegarde du Célé aborde actuellement une phase décisive qui nous impose la plus grande vigilance.

Rappel des faits :

1200 à 1400 ouvrages (seuils, barrages, écluses) présents sur les cours d'eau du bassin Adour Garonne doivent faire l'objet de travaux pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments d'ici 2018. Cette obligation s'applique sur les rivières classées en catégorie 2 (prioritaire) dont le Célé et ses affluents font partie par arrêté du préfet de la région Midi-Pyrénées du 07 octobre 2013.

22 ouvrages sur le Célé dont 8 en basse vallée ont fait l'objet d'une étude menée par Ecogea pour un montant de 221.748 €.

Les résultats de l'étude pour certains ouvrages sont terminés. Nous n'avons pas pu avoir accès de façon complète aux dossiers.

D'après les informations qui nous ont été communiquées, 3 propriétaires d'ouvrages ont donné leur accord pour un effacement de leurs seuils (le Moulin de Sainte-Eulalie, le Moulin de Merlançon, le Moulin de Baldy). Il s'agit là de décisions d'ordre privé financées par des fonds publics pour des montants de l'ordre de 200.000€ à 400.000€ par ouvrage.

Cette action de restauration de la continuité écologique, censée améliorer de manière significative le fonctionnement naturel des cours d'eau et la qualité générale des milieux aquatiques, est très controversée.

Notre position :

- Le choix du Célé en catégorie prioritaire pour les grands migrateurs ne nous paraît pas justifié.
- Un soutien financier décisif (subvention de 100% des dépenses) pour les propriétaires désireux de s'engager dans l'effacement de leurs seuils nous paraît incompatible avec des solutions de restauration subventionnées uniquement à 60/70%. La décision finale est faussée.
- Le manque d'informations à long terme sur les conséquences des effacements sur les rives amont et aval des ouvrages, la disparition ou la diminution des réserves d'eau, les atteintes à la faune et la flore, l'impact sur les activités de loisirs nous oblige à la plus grande prudence.
- L'absence de débat avec les riverains et le grand public sur le sujet est préjudiciable.
- Mieux utiliser l'argent public en laissant de côté les grands travaux destinés seulement à la continuité écologique afin d'arriver à une reconquête globale de la qualité de l'eau et de l'environnement du Célé.
- Revoir l'obligation généralisée de créer des passes à poissons sur le Célé.
- Rééquilibrer le subventionnement des travaux.
- Certains travaux d'effacement de seuil semblent nécessaires mais ne peuvent en aucun être généralisés à d'autres ouvrages.
- L'enveloppe budgétaire de 5 millions d'euros pour les travaux sur le bassin Adour Garonne semble bien mince et oblige les candidats, pour en bénéficier, à s'engager trop rapidement.
- Meilleure information des élus et du public.

Michel Glaude qui en qualité de président de l'AAPPMA, a également été informé par les dirigeants du SMBRC, insiste sur notre impuissance face à « un problème qui est réglé d'avance » et qui est abordé selon une vision monétaire, sans tenir compte de la continuité écologique à moyen terme de la rivière.

Pierre Cassagnes fait remarquer que le Célé ne déborde plus, alors qu'il est connu pour ses crues régulières. Pourquoi ?

Il demande par ailleurs quelle contrepartie est imposée au propriétaire d'un moulin lorsqu'une subvention totale lui est accordée, pour quelle obligation en retour ?

LA CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU

En 2015, le ministère de l'écologie avait demandé à chaque région d'établir une cartographie précise des cours d'eau. Sur le Célé une commission est passée pour délibérer sur des petits cours d'eau à Boussac, à Corn et à Cabrerets. Les résultats seront donnés au mois de septembre.

LA QUALITE DE L'EAU

Sauvegarde du Célé est très engagée. Des prélèvements journaliers sont effectués par Will Van Der Knaap à la baignade du moulin de Cabrerets et au pont de Boussac par Francis Ratié. Prochainement, Marc et Gilles Hermet interviendront sur la commune de Figeac.

Les prélèvements et les observations journalières effectués pour le compte du SYDED permettent de transmettre aux responsables des lieux de baignade des informations techniques sur la qualité des eaux naturelles.

Alain Plénacoste remercie les quatre personnes investies dans ces travaux et précise qu'il a demandé au directeur du SYDED de valoriser ce bénévolat soit par une subvention versée à l'association, soit par la remise à chaque bénévole d'une attestation donnant droit à un abattement fiscal.

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau du bassin Adour-Garonne, le site www.eaufrance.fr publie les données complètes et par lieu, pour l'année 2015.

LE SITE INTERNET

La refonte du site internet www.lecele.fr est obligatoire : l'hébergeur actuel disparaît et notre Webmaster, Isabelle Hesse, fille d'Alain Vayssié, qui accomplissait ce travail bénévolement, souhaite arrêter. Nous la remercions vivement de sa disponibilité mise au service d'une collaboration efficace et amicale.

Nous avons établi un cahier des charges et lancé un appel d'offres auprès d'agences lotoises. Lors de l'assemblée générale, nous serons en mesure de vous présenter le projet très avancé.

LES DIVERS

Dans le cadre des travaux effectués par Will Van Der Knaap à Cabrerets, nous avons envisagé d'organiser une séance avec une petite démonstration des techniques appliquées par les agents de l'ARS - Agence Régionale de Santé – en présence des membres de l'association qui sont intéressés.

Will Van Der Knaap signale que ce rendez-vous est fixé au mardi 2 août 2016 à Cabrerets. Dès que l'information sera disponible, heure et le lieu précis seront donnés par mail général à tous les membres.

La séance est levée à 19h30.

Procès-verbal émis par Francine Herbin à Marcilhac sur Célé le 10 juillet 2016.

Approuvé par Alain Plénacoste le 11 juillet 2016.